Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le
ID : 067-216700732-20220919-2022190906-DE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 septembre 2022

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres qui ont assisté à la séance : 23

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :
M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Sabrina DUSSOURD, Mme Claire-Catherine BRUN, Mme Amandine MARTIN, Mme Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, Conseillers municipaux

Absents excusés :
Daniel BROCKER donne pouvoir à Christophe BOHN
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Yann VILARDELL donne pouvoir à Jean LACHMANN

Absents :
Michel GOETTELMANN

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

DELIBERATION D15092022/06

8.4. Vente parcelle n°273 en section 7 – sentier rue des Bains

Le Commune souhaite vendre aux Consorts SCHMITT Roger la parcelle 273 en section 7, d'une surface de 0,39 ares, au prix de l'euro symbolique. Cette parcelle correspond à une partie du sentier des Bains, qui ne présente pas d'intérêt collectif.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE le Maire ou son représentant à vendre la parcelle n° 273 en section 7 à l'euro symbolique.

Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le
ID : 067-216700732-20220919-2022190906-DE

PRECISE que tous les frais afférents à cette vente sont à la charge du vendeur.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 19 septembre 2022

Le Maire, Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE CHÂTENOIS * Bas-Rhin *